

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 06740 Numéro SIREN : 841 001 084 Nom ou dénomination : 9 LAVOISIER

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2022 sous le numéro de dépôt 26667

9 LAVOISIER

SASU au capital de 4 000 € - RCS Bobigny 841 001 084

9, rue Lavoisier 93100 Montreuil

Exercice social clos le 31/12/2021

**Certifié conforme à l'original,
le président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'F' combined into a single character.

LIASSE FISCALE

Du 1er Janvier 2021 au 31 décembre 2021

SAS 9 LAVOISIER

9 rue Lavoisier
93100 MONTREUIL



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2021

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2021 Et clos le 31/12/2021		Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐		Régime réel normal ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐		
A IDENTIFICATION		Adresse du siège social
Désignation, SIRET, dresse de la société : SAS 9 LAVOISIER 9 rue Lavoisier 93100 MONTREUIL 84100108400018		
Ancienne adresse : (en cas de changement)		B ACTIVITE
N° Téléphone :		Activités exercées : Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :		
SIRET		
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)		
1. Résultat fiscal		
Bénéfice Imposable à 15%	Bénéfice Imposable à 31%	Bénéfice Imposable à 28%
0		
Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérés (art. 238 quinquies)
3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches		
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré		PV exonérées relevant du taux à 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)		
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2045)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.		
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2045)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2045)		
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration		Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désigné pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :		Nom et adresse de la société tête de groupe :
N°ID. fiscale :		N°ID. fiscale :
G - COMPTABILITE INFORMATISEE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé :
OUI		Compta First
ECF : ☐ Nom et adresse du prestataire :		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		
Nom et adresse du conseil :		
18 CABINET SM2A avenue Léon Gaumont 75020 PARIS Tél 0143436288		
Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		
Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA :		Date : 14022022 Lieu : Montreuil
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :		Qualité et nom du signataire : DIAN Jean Luc Président

Désignation de l'entreprise		SAS 9 LAVOISIER		93100 MONTREUIL		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		9 rue Lavoisier					
Numéro SIRET *		8 4 1 0 0 1 0 8 4 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 31/12/2021	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilités corporelles *		028	2 700	030	426	2 273
	Immobilités financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	2 700	048	426	2 273
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	10 976	074		10 976
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	856	086		856
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	11 832	098		11 832
Total général (I + II)		110	14 532	112	426	14 106	
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			4 000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134			-46 581	
	Résultat de l'exercice		136			13 488	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			-29 092	
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			30 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			2 657	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : ...)		169			10 541	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			43 199		
Total général (I + II + III)		180			14 106		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302, septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 9 LAVOISIER		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le 31/12/2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services		217		218	65 000	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	65 000
	Achat de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achat de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		51 196	
	Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244		33	
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
Dotations aux amortissements *				254				
Dotations aux provisions				256				
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	51 230	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	13 769	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (IV)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		281	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	13 488	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 488	314		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cessions d'associés	347		Écart des valeurs Liquidatives sur OAPVM*	248		281	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration art. 219 series D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 series)	986		ZFU-TE (44, octies et octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 series)		981		JD (44, series A)	989			
ZRD (44, terdecies)		127		ZRR (44 quinquies)	138			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis decies)		991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44, quaterdecies)		345						
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 bis decies)		992		Zone de développement priori.	993			
Dont divers		Crédance due au report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction Exceptionnelles :	- art. 39 de cdes		635			
			- art. 39 decies A		643			
			- art. 39 decies B		645			
			- art. 39 decies C		647			
			- art. 39 decies D		648			
			- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
			- art. 39 decies F		990			
- art. 39 decies G			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						353	13 769	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						356		
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *							
	Déficits antérieurs reportables : *		46 581	dont imputés sur le résultat :		360	13 769	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	0	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						372		

Résultat fiscal

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	2 700	452		454		456	2 700				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	2 700	492		494		496	2 700				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	426	542		544		546	426				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	426	572		574		576	426				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 9 LAVOISIER				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	46 581
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice						982t	
Déficits imputés						983	13 769
Déficits reportables						984	32 812
Déficits de l'exercice						860	
Total des déficits restant à reporter						870	32 812
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C							
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI						995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)						996	
IV DIVERS							
Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 134 bis du CGI				325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374 14 800
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378 1 933
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : SAS 9 LAVOISIER

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2021

et clos le : 31/12/2021

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3

137

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 104. Le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

Obligatoire

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

8 4 1 0 0 1 0 8 4 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 9 LAVOISIER

ADRESSE (voie)

9 rue Lavoisier

CODE POSTAL

93100

VILLE

MONTREUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

SA 9 LAVOISIER
9 rue Lavoisier
93100 Montreuil

Sarl au capital de 4 000 Euros
RCS Paris : 841 001 084

ANNEXE

Au BILAN avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021

dont le total est de 14.106 Euros

et au COMPTE DE RESULTAT de l'exercice s'étendant du 01/01/2021

au 31/12/2021

présenté sous forme de liste,

dont le total est de 65.000 Euros

et dégageant un résultat de 13.488 Euros

Les comptes annuels ont été établis le 14 février 2022

ANNEXE DU BILAN CLOS LE 31/12/2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce articles 9 à 11
Décret 83.1020 articles 7 - 11 et 24)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice
- Indépendance des exercices

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Des recherches de ont été comptabilisé concernant la création d'une plateforme de marque et d'une identité visuelle.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue

L : Linéaire

AMORTISSEMENTS POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES	DEPRECIATION
- Frais de Recherche	L 3 ans
- Install. Technique, Mat et Outillage	L 5 à 10 ans
- Agencements & Installations	L 5 & 15 ans
- Matériel de Transport	L 2 & 5 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	L 3 à 10 ans

ANNEXE DU BILAN CLOS LE 31/12/2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Lorsqu'un élément de l'annexe exigé par les dispositions du décret 83 1020 n'est pas fourni, il y a lieu de considérer qu'elle ne s'applique pas au cas présent.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

L'état des échéances des créances et des dettes est fourni par le tableau 2033 A ci-joint.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Etat de l'actif immobilisé et des amortissements (décret 83 1020 article 24)

Ces informations sont données par le tableau 2033 C ci-joints.

Etat des provisions (décret 83 1020 article 24)

Ces informations sont données par le tableau 2033 D ci-joint.

Charges à payer (décret 83 1020 article 23)

- Etat impôt à payer	0 €
- Provisions congés payés	0 €
- Provision charges sur congés payés	0 €
- Primes et gratifications	0 €
- Charges sociales sur primes	0 €

ANNEXE DU BILAN CLOS LE 31/12/2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Evénements antérieurs et postérieurs à la clôture

Compte tenu de la situation actuelle COVID-19 nous souhaiterions rajouter en annexe les paragraphes suivants dans :

« Règles et méthodes comptables »

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du plan Comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

9 LAVOISIER

SASU au capital de 4 000 € - RCS Bobigny 841 001 084

9, rue Lavoisier 93100 Montreuil

Exercice social clos le 31/12/2021

**Certifié conforme à l'original,
le président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'F' combined into a single character.

DETAIL DU BILAN

En Euro

Dossier : 9LAV - SAS 9 LAVOISIER

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Arrêté à décembre 2021 (Provisoire)

ACTIF

		ANNEE N	ANNEE N - 1	ECART VAL	%
Autres immob. corporelles					
21810000	INST.GEN.AGENCMTS DIVERS	2 700,00	2 700,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 700,00	2 700,00	0,00	0,00
Amortissements des Autres immobilisations corporelles					
28181000	AMORTS INSTALLATIONS	-426,31	-426,31	0,00	0,00
	TOTAL	-426,31	-426,31	0,00	0,00
Clients & comptes rattachés					
41100000	CLIENTS	0,00	9 000,00	-9 000,00	-100,00
	TOTAL	0,00	9 000,00	-9 000,00	-
Autres créances					
44560000	TVA A RECUPERER	26,23	348,82	-322,59	-92,48
44567000	CREDIT TVA	0,00	18,00	-18,00	-100,00
44586000	TVA/FACT. NON PARVENUES	0,00	300,00	-300,00	-100,00
46710000	SCCV GAILLARD	1 450,00	5 450,00	-4 000,00	-73,39
46720000	SOCIETE D2I	0,00	15 644,56	-15 644,56	-100,00
46730100	JLD IMMO - CONVENTION TRESORERIE	9 500,00	0,00	9 500,00	N.S
	TOTAL	10 976,23	21 761,38	-10 785,15	-49,56
Disponibilités					
51210000	BANQUE POPULAIRE	856,29	2 303,01	-1 446,72	-62,82
	TOTAL	856,29	2 303,01	-1 446,72	-62,82
	TOTAL GENERAL	14 106,21	35 338,08	-21 231,87	-60,08

DETAIL DU BILAN

En Euro

Dossier : 9LAV - SAS 9 LAVOISIER

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021
Arrêté à décembre 2021 (Provisoire)**PASSIF**

		ANNEE N	ANNEE N - 1	ECART VAL	%
Capital					
10100000	CAPITAL	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00
Report à nouveau					
11000000	REPORT A NOUVEAU	-46 581,81	-19 905,36	-26 676,45	134,02
	TOTAL	-46 581,81	-19 905,36	-26 676,45	134,02
Emprunts et dettes auprès établisst de crédit					
16410000	JLD IMMO - CONVENTION TRESO	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
	TOTAL	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers					
45510000	DIAN JEAN LUC	173,70	25 602,32	-25 428,62	-99,32
	TOTAL	173,70	25 602,32	-25 428,62	-99,32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
40100000	FOURNISSEURS	2 657,50	1 561,87	1 095,63	70,15
40800000	FRNS FACTURES NON PARVEN	0,00	1 800,00	-1 800,00	-100,00
	TOTAL	2 657,50	3 361,87	-704,37	-20,95
Dettes sociales et fiscales					
44550000	TVA A PAYER	368,00	0,00	368,00	N.S
44570000	TVA A COLLECTER	0,00	1 500,00	-1 500,00	-100,00
	TOTAL	368,00	1 500,00	-1 132,00	-75,47
Autres dettes					
46720000	SOCIETE D2I	10 000,00	0,00	10 000,00	N.S
46730000	SOCIETE ROCHETERRE	0,00	17 455,70	-17 455,70	-100,00
	TOTAL	10 000,00	17 455,70	-7 455,70	-42,71
	Résultat de l'exercice	13 488,82	-26 676,45	40 165,27	-
TOTAL GENERAL		14 106,21	35 338,08	-21 231,87	-60,08

9 LAVOISIER

9, rue Lavoisier 93100 Montreuil
SASU au capital de 4 000 € - RCS Bobigny 841 001 084

L'an deux mille vingt-deux, le 14 juin à onze heures, l'actionnaire unique et président de 9 LAVOISIER, M. Jean-Luc DIAN, demeurant 50, Chaussée de l'Étang 94160 Saint Mandé, a décidé au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle :

Tous les associés sont présents, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. M. Jean-Luc DIAN en assurait la présidence.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affectation des résultats ;
- Approbation de ces conventions ;
- Quitus à la présidence.

Le président donne ensuite lecture

- du rapport de gestion de la présidence,

Le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés dans le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et les opérations reflétées dans ces documents, faisant ressortir un bénéfice de 13 488 €. En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de porter le bénéfice d'un montant de 13 488 € au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate qu'aucune opération réglementée par l'article L223-19 du code de commerce n'a été passée entre la société et l'actionnaire unique durant l'exercice.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

« Lu et certifié véritable »

Jean-Luc DIAN

Lu et certifié véritable

[Signature]

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2022 réunie au siège social a pour objet principal :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

La société n'a pas beaucoup d'activité et pense à une radiation courant 2022.

Fait à Montreuil,
Le 21 mai 2022

Jean-Luc DIAN
Président

